

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

Date de convocation :
14 novembre 2022**Date d'affichage :****Objet**

Délibération n°27.2022

Convention de
participation frais de
raccordement
assainissement
SCI Stanella

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 18 novembre 2022 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc, MORIN Catherine, DUMAS Chantal, ARDISSON Jean-Claude.

Excusés : CORNAND Jean-Jacques (a donné pouvoir à THIRIOT Christian), BLAIN Bruno.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif de Monsieur Antoine DUMAS, représentant de la SCI Stanella, conformément à la délibération n°4 du 14 décembre 2016, un devis a été établi par l'entreprise BRUN TP pour un montant de 3 612 € TTC. Monsieur le Maire présente le projet de convention pour le remboursement des frais par le demandeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise BRUN TP pour un montant de 3 612 € TTC

- Accepte la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

ID : 026-212600431-20221118-DELIB27_2022-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 18 novembre 2022

Le Maire, Christian THIRIOT

